

Pour la CPV SUN 40



LUXEL

47 rue J.A. Schumpeter
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60
Fax : 04 67 73 24 30
www.LUXEL.fr

Réponses aux questions de l'enquête
publique
Projet de parc photovoltaïque
Lieu-dit « Le Petit Pied David » à Venesmes



Indice	Date	Modifications	Rédacteur	Approbateur
A	24/02/2020	Création du document	M.Sautier Ingénieur Envir.	J. Baudoux Chef de projet

1. REPONSES AUX OBSERVATIONS PRESENTEES DANS LE PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR DU 15/02/2020

Les deux observations, favorables, émises par le public dans le cadre de l'enquête publique n'amènent aucune remarque de la part de la CPV SUN 40.

2. LOCAUX DE TRANSFORMATION

Le dossier soumis à enquête publique présente une incohérence concernant le nombre de locaux de transformation : il en est indiqué 3 dans les plans, mais l'étude d'impact en mentionne 4.

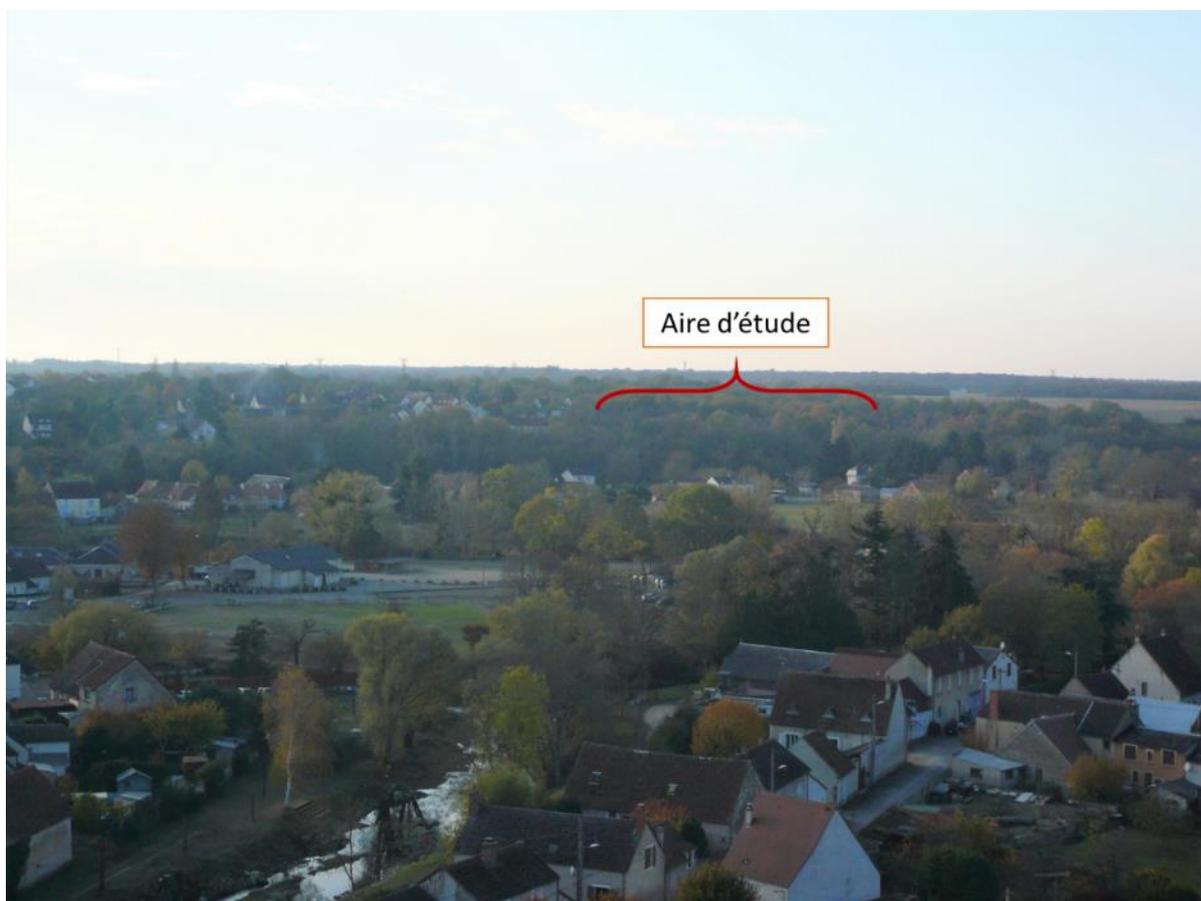
La CPV SUN 40 confirme que 3 postes de transformation seront suffisants pour la puissance installée de la centrale, une erreur s'est glissée dans le texte du rapport d'étude d'impact.

3. INTEGRATION VISUELLE DU PROJET VIS-A-VIS DU CHATEAU DE CHATEAUNEUF-SUR-CHER

La propriétaire du château de Châteauneuf s'est manifestée après la fin de l'enquête publique, en adressant deux mails à la société Luxel, pour indiquer un risque de visibilité de la centrale solaire depuis le château, et demander quelles sont les mesures prévues vis-à-vis de ce risque.

La CPV SUN 40 précise que, le château n'étant pas ouvert au public, il n'a pas été possible de se rendre sur place et d'évaluer directement l'impact paysager potentiel.

C'est pourquoi le porteur de projet a pris contact avec les propriétaires du château dès le début de la phase de développement du projet, en septembre 2018. Ceux-ci ont transmis deux photographies prises depuis une fenêtre du château en direction du site (voir ci-dessous) en novembre 2018. L'une d'elle a été intégrée dans l'étude d'impact (cf pages 107 et 134).



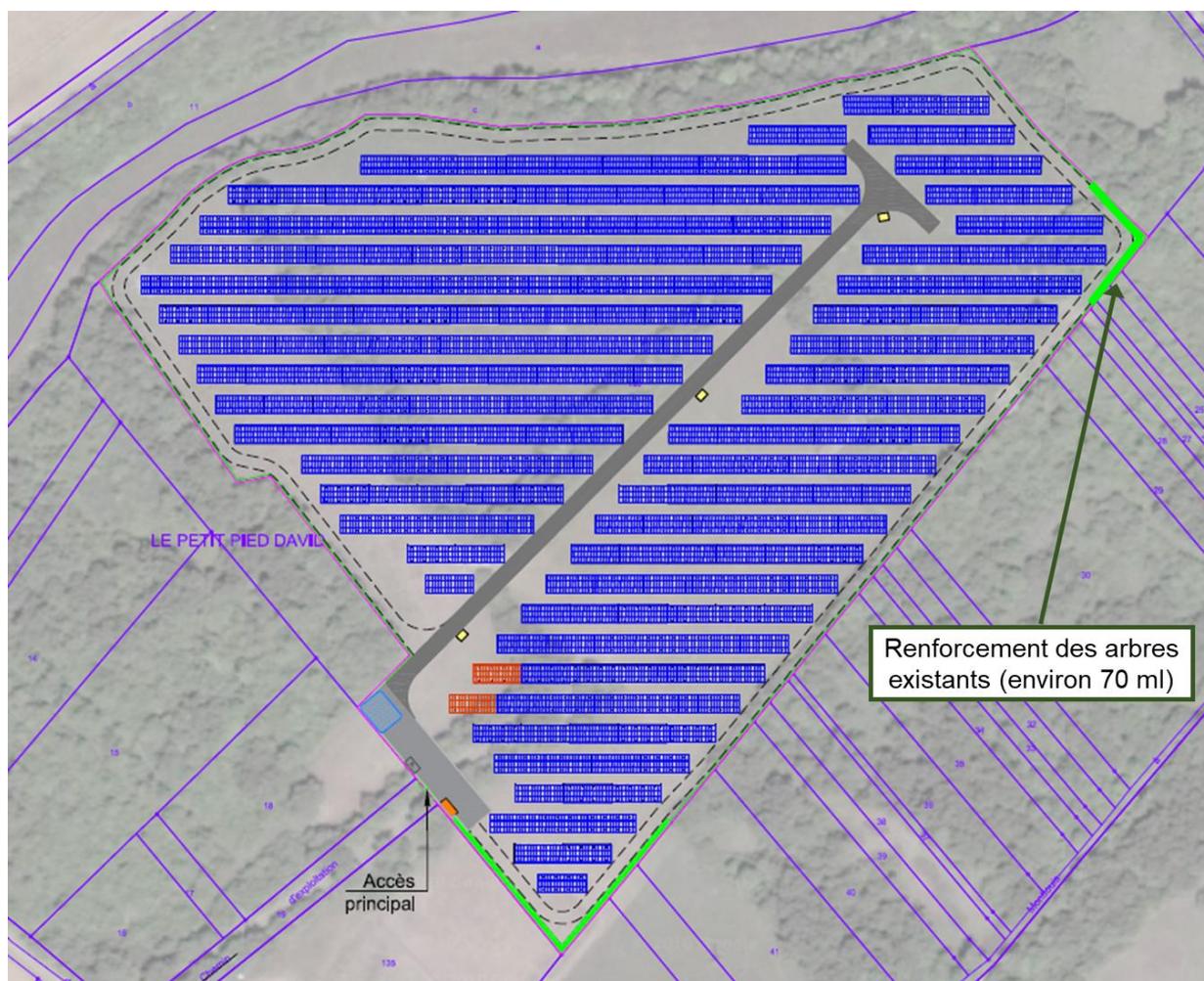
Au vu des caractéristiques du projet, des éléments environnants et de la vue actuelle depuis le château, l'impact paysager du projet depuis ce monument historique apparaît comme faible.

Il est possible qu'en période hivernale, quelques tables photovoltaïques soient en partie visibles de profil, à travers les trouées des branchages. Toutefois, ces éléments apparaîtront de manière éloignée, en continuité d'un paysage déjà urbanisé (villages de Châteauneuf-sur-Cher et Les Saint-Lazare). La préservation de la végétation au sud du site, sur plus de 100 m de large, assurera un masque suffisant pour la grande majorité de la surface du projet.

Afin de renforcer cet effet de masque sur la partie est où la végétation est plus clairsemée, la CPV SUN 40 propose de rajouter la mesure d'intégration paysagère suivante :

- **Renforcement des arbres existants par la plantation de portions de haie dans les zones clairessemées en bordure est de la centrale sur environ 70 mètres linéaires.**

Les conditions de réalisation de ce renforcement sont les mêmes que celles prévues pour la nouvelle haie plantée au sud-ouest (voir pages 134-135 de l'étude d'impact). Les portions de haie créées seront maintenues à une hauteur comprise entre 2 et 3 m.



Enfin, pour ce qui est des autres portions périphériques du projet où la végétation est maintenue en place, des renforcements de cette végétation en place pourront si nécessaire être réalisés.